



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis
de contravention
6044291709



AVIS DE CONTRAVENTION

www.antai.gouv.fr est l'unique site officiel habilité vous permettant
de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les
contestations.

Date de l'avis de
contravention
08/04/2025

Madame, Monsieur,

Le véhicule immatriculé BP-031-CV conduit par M.
MORDICONI ROCH a fait l'objet d'un contrôle ayant
permis de constater l'infraction ci-dessous.

LA POSTE

ZA4
129052 23297 4618
1/ 2 1 395

SD : 865021998484682



MORDICONI ROCH
1397 LIEU-DIT LA ROUQUETTE
46250 CAZALS

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

NON PRESENTATION IMMEDIATE DU CERTIFICAT
D'IMMATRICULATION PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE A
MOTEUR.

- Prévue par Art. R. 233-1 §I 2°, §III, art. R. 322-2, art. R. 322-10 du C. de
la route. Art. 2 de l'arrêté minist. du 09-02-2009. Art. 1, art. 2 de l'arrêté
minist. du 28-07-2006.
- Réprimée par Art. R. 233-1 §III du C. de la route.

Date / heure de constatation : le 23/03/2025 à 15h37

Lieu : 6 BIS RUE JEAN TRAVERSAT

• BRIVE-LA-GAILLARDE - 19

Effet(s) sur le permis de conduire

• Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de
conduire.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en
utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice
de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article
529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction
s'élève à : 11 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter
du 08/04/2025, le montant de votre amende majoré : 33 €
Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée"
- art. 529-2 du Code de procédure pénale.

Identification du véhicule

• Immatriculation : BP-031-CV
• Pays : FRANCE
• Marque : CITROEN

Agent verbalisateur

• Agent verbalisateur N°: 00488329
• Code Service : 19PU025000

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches
ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet
www.antai.gouv.fr ou appelez le 0806 609 625 (prix d'un
appel local).

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.
Réalisez gratuitement votre démarche sur le site
www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire
de requête en exonération joint et adressez-le,
accompagné de l'original de cet avis de
contravention à :
L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE
TRIBUNAL POLICE BRIVE-LA-GAILLARDE
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

INFORMATION

Traitement automatisé des données à caractère personnel
Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement automatisé des
infractions selon les modalités décrites au sein de l'arrêté du 13 octobre 2004
portant création du système de contrôle automatisé.
Les données recueillies dans ce cadre et précisées dans l'arrêté sont
conservées pendant une durée maximale de 10 ans et destinées au
traitement des infractions par le ministère de l'intérieur, le ministère de la
justice et la direction générale des finances publiques.
Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de rectification relatifs aux
renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement
automatisé dans les limites prévues par le code de procédure pénale (art.
105, 106 et 111 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier
séparé, auprès de :
Données personnelles CNT - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9.
En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser
une réclamation auprès de la CNIL par voie
électronique ou par courrier.



FRFR
ACFR
6044291709

53560442917091 / 2





Numéro de l'avis
de contravention

6044291709



FORMULAIRE DE REQUÊTE EN EXONÉRATION

*Economisez les frais d'envoi postal en accusé réception
en remplissant, sous 45 jours, ce formulaire en ligne sur*

www.antai.gouv.fr

SI VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

- N'effectuez pas de paiement.

Dans les 45 jours à compter de la date de l'avis figurant au recto, en haut à droite :

- Complétez les cadres ci-contre et ci-dessous (cas n°1, n°2 ou n°3 selon votre situation) en renseignant obligatoirement les mentions précédées d'un astérisque (*).

- Adressez impérativement cet original accompagné des pièces demandées à l'adresse figurant au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

Si votre contestation est recevable :

L'officier du ministère public décidera :

- soit de vous poursuivre devant le tribunal de police,
- soit de classer sans suite la contravention

Je soussigné(e) :

*NOM

*Prénom

*Sexe (M/F)

*Date de naissance

*à

*Adresse

*Code Postal

*Ville

Permis de conduire n

Délivré le

Titulaire du certificat d'immatriculation ou

conducteur du véhicule immatriculé

déclare (cochez la case 3 ci-dessous).

Vous avez été intercepté(e).

Les cas 1 et 2 ne vous sont pas applicables

CAS N°3 : autre motif

Je conteste avoir commis l'infraction. Je coche la case 3 ci-dessus. J'expose sur papier libre les raisons de ma contestation, je joins ce formulaire à mon courrier de contestation, et je les envoie à l'adresse indiquée au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

A

Le

*Signature

